

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2021

ACCÈS TRANSPARENT AU MARCHÉ DE L'ASSURANCE EMPRUNTEUR - (N° 4624)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE34

présenté par
Mme Lemoine, rapporteure

ARTICLE 7

Rédiger ainsi le début de la première phrase de l'alinéa 6 :

« À défaut d'accord satisfaisant aux objectifs fixés par les I et II du présent article entre les parties prenantes à la convention nationale, les conditions d'accès à la convention... (*le reste sans changement*).

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de précision.